



Septembre : assemblée générale de l'association, capitalisation de la société l'objectif est à portée de main.

EDITO

Un nouvel édito, et il faut essayer d'accrocher une idée nouvelle ...Comme les mois ont passé avec l'actualité que vous connaissez, je peux vous dire que le projet avance, mais si, mais si !

A coup de visioconférences, de retrouvailles distancées, nous avons tout mis en œuvre pour choisir l'installateur qui répond au plus près à notre choix d'action pour promouvoir les énergies renouvelables ; nous avons de nouveaux outils pour communiquer lors de manifestations et nous serons présents les prochaines semaines sur les marchés de producteurs à Haroué et Vézelize dans le but ultime de CAPITALISER, je répète CAPITALISER la SCIC CVPS, l'épargne solidaire et locale au service de la transition énergétique !



Martine Augis Chamourin,
Présidente de l'association CVPS.



SOMMAIRE

- ✓ Capitalisation, dernière ligne droitep 2
- ✓ Les actualités du projetp 2
- ✓ Les communes se mobilisent !p 3
- Interview de Marc François
- ✓ Le point juridique de Lionel : le DIS.....p 4
- ✓ Les prochains rendez-vous.....p 4

CAPITALISATION DERNIERE LIGNE DROITE

Nous y sommes presque !

75% atteints

72 sociétaires 15 jours restants 60 000€ sur 80 000€

Il ne nous reste que quelques jours pour boucler notre première campagne de capitalisation. C'est donc **le moment de relancer vos contacts** et les personnes qui avaient fait part de leur intérêt pour cette idée d'une énergie verte et citoyenne. Beaucoup ont en effet mis de côté les documents pour s'en occuper plus tard, mais le calendrier nous amène à tirer la sonnette d'alarme pour que ceux qui le souhaitent puissent concrétiser leur soutien au projet en investissant dans la SCIC. Ils viendront ainsi **rejoindre nos 72 sociétaires** et nous permettront d'atteindre notre objectif ! Ce dernier est fixé à 80 000€ minimum et 100 000€ maximum.

Le lien pour nous rejoindre :

<http://www.paysdusaintois.centralesvillageoises.fr/rejoindre-la-societe>

LES ACTUALITÉS DU PROJET

Installateurs photovoltaïques : nous avons reçu plusieurs installateurs photovoltaïques pour effectuer les devis. Nous prenons le temps de bien analyser chaque détail pour faire un choix éclairé. Nous serons fixés en octobre !

Subvention : un soutien important est attendu par la Région Grand Est et l'Ademe (dispositif Climaxion) qui soutient de nombreux projets comme le nôtre. Il faudra être patient car la prochaine décision d'attribution d'aides n'interviendra qu'en janvier.

Prêt bancaire : avec les devis et la fin de la capitalisation imminente nous allons pouvoir boucler un plan de financement à présenter aux banques pour obtenir un prêt.

Demande de raccordement / signature de baux / déclaration de travaux : Voici une liste non exhaustive de tâches que le comité de gestion va réaliser dans les prochaines semaines. Au sein des adhérents de l'association, des sociétaires de la SCIC et des sympathisants n'hésitez pas à venir nous aider même ponctuellement sur un sujet qui vous intéresse.

Communication : nous sommes toujours très actifs pour faire connaître le projet, essaimé afin que d'autres le dupliquent sur leurs territoires et bien évidemment pour trouver de nouveaux soutiens. Vous pourrez consulter notre [site internet](#) (merci à Fabien), notre page [facebook](#) et voir nos magnifiques Kakémonos (sorte de bâche verticale présente sur les stands) réalisés grâce au soutien du Pays Terres de Lorraine et avec un prestataire local (exemple ci-contre d'un des 5 kakémonos).

Épargne locale
au service
de la transition
énergétique

Centrales Villageoises
Pays du Saintois

1€

1€ investi dans un projet local citoyen d'énergies renouvelables c'est 2,50€ qui bénéficient au territoire*

2,50€

- Mobiliser l'épargne dormante au profit de la transition énergétique et de la production d'énergies renouvelables
- Favoriser les retombées économiques et compétences locales
- S'inscrire dans le programme Territoires à énergie Positive (TEPos)
- Contribuer à la réduction des consommations d'énergies

www.paysdusaintois.centralesvillageoises.fr

Commissariat Villageoises | Centre de l'Europe | climat | Grand Est

LES COMMUNES SE MOBILISENT !

Les collectivités sont indispensables aux projets citoyens d'énergies renouvelables, elles apportent un soutien qui peut être matériel, humain et financier. Leur implication assure un **véritable ancrage local au projet**. En mobilisant les entreprises et associations, les collectivités et les habitants on obtient un **trptyque qui favorise le développement équilibré** du projet **et sa pérennité dans le temps** (cf. propos notamment illustrés dans plusieurs témoignages du documentaire « Après-Demain »).



Sur le Saintois, elles sont nombreuses à nous soutenir mais il a fallu du temps... du temps pour expliquer la démarche mais surtout du temps pour pouvoir délibérer ! En pleine épidémie de la COVID-19 elles ont été fortement mobilisées pour la gestion de crise et sont nombreuses à avoir pris la décision de ne pas délibérer avant l'élection du nouveau conseil municipal. Ce dernier étant lui-même fortement décalé par le report des élections...il a fallu du temps.



Interview de Marc François, Maire de Xirocourt.



Comment avez-vous entendu parler du projet des Centrales Villageoises du Pays du Saintois ?

Via divers canaux : courriers en mairie, échanges informels avec des membres des Centrales Villageoises et plus particulièrement lors de la délibération en conseil communautaire.

Est-ce que la commune de Xirocourt a soutenu et va soutenir le projet ? Si oui comment ?

Lors de notre dernier conseil municipal qui s'est tenu le vendredi 11 septembre, l'ensemble des conseillers ont décidé d'investir 1 000 € dans la SCIC rejoignant ainsi plusieurs autres collectivités du territoire.

Comment se sont passés les échanges en conseil municipal pour prendre la décision ?

Les échanges se sont déroulés assez simplement. Suite aux sollicitations de l'association, j'ai inscrit ce point à l'ordre du jour d'une de nos réunions. Deux membres de l'association sont venus le jour J devant le nouveau conseil présenter plus en détails la genèse des centrales villageoises du Pays du Saintois et les objectifs qu'ils s'étaient fixés. Cette rencontre a permis de mieux comprendre le fonctionnement, de mesurer le sérieux des actions mises en place et de mieux appréhender les raisons de ce besoin de contribution à la SCIC. A l'issue de cette rencontre, le conseil a répondu assez normalement et favorablement à la demande de souscription.

Pourquoi avoir pris des parts dans la SCIC ?

Il est important, selon moi, que les collectivités s'engagent dans la promotion des énergies renouvelables et de toute démarche visant à réduire nos consommations énergétiques. En concrétisant cet engagement par une souscription au sein de la SCIC nous répondons à cet enjeu. Cela permet par ailleurs : D'accompagner le développement du territoire, d'accompagner des initiatives locales portées par des habitants, de soutenir un secteur d'activités et donc de potentielles retombées économiques et financières sur le territoire.

Un dernier mot ?

Les initiatives de centrales villageoises fleurissent un peu partout sur le territoire français ; en associant collectivités locales, habitants, entreprises...elles contribuent à (re)dynamiser le développement local, autour d'un thème central pour les années à venir : celui de la transition énergétique.

LE POINT JURIDIQUE DE LIONEL



Lionel est l'un des membres fondateurs du projet et s'intéresse plus particulièrement aux sujets juridiques. Il nous propose un **zoom sur le DIS...**



Vous avez dit « DIS » ? quézaco ?

Le Règlement de l'Union Européenne n°2017/1129, transposé dans l'instruction de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) n°2019-22 a rendu obligatoire, à compter de 2020, l'établissement d'un Document d'Information Synthétique (DIS) préalablement à l'émission par les sociétés coopératives d'une offre publique de parts sociales d'un montant inférieur à 8 millions d'euros, avec pour objectif de renforcer la protection des souscripteurs.

A cet effet, le DIS attire l'attention des souscripteurs sur les spécificités et les risques liés à un investissement dans les parts sociales d'une société coopérative. Le DIS décrit notamment l'activité de la société émettrice, les risques inhérents au projet, la composition du capital social lors de sa création, les droits attachés aux titres offerts à la souscription, les conditions liées à leur cession ultérieure, les modalités de souscription des titres et les modalités d'accès aux informations inscrites au registre des parts sociales.



Le DIS de la SCIC Centrales Villageoises du Pays du Saintois a été établi à la date du 23 janvier 2020 lors de la création de la société et transmis à l'AMF. Le DIS est consultable en ligne sur notre site à l'adresse www.paysdusantois.centralesvillageoises.fr/rejoindre-la-société selon les modalités mentionnées dans la dernière version du bulletin de souscription. La notice d'information jointe au bulletin de souscription complète également l'information des souscripteurs.

PROCHAINS RENDEZ-VOUS :

AG association : Merci aux adhérents mobilisés depuis deux ans. L'assemblée générale arrive, **nous avons besoin de bénévoles qui nous rejoignent pour participer et collaborer à nos actions.** Les missions de l'association peuvent évoluer, toutes vos idées seront à partager pour construire de nouveaux objectifs !

Rendez-vous le **mardi 29 septembre 2020** à la maison des animations, 13 rue de Jantival à Vaudigny – 18h30.

Les rendez-vous du marché : nous serons présents aux marchés d'Haroué et de Vézelize pour échanger avec vous ! Samedi : 10 octobre et 14 novembre à Vézelize. Dimanche : 27 septembre, 25 octobre et 29 novembre à Haroué.



CONTACTS

Martine Augis Chamourin, Présidente de l'association : 06 75 85 95 78

Loïc Vautrin, Président de la SCIC : 06 45 68 33 86

Centrales Villageoises du Pays du Saintois, 23 Rue du Maréchal Lyautey, 54330 Ognéville

paysdusantois@centralesvillageoises.fr // notre [site internet](#) // notre [page facebook](#).

